



Covid-19

Communiqué de presse
du 3 novembre 2020

Centre Hospitalier
Robert Morlevat SEMUR EN AUXOIS



CH de la HAUTE CÔTE-D'OR
Châtillon-Montbard-Saulieu-Alise-Vitteaux

Le CH de Semur-en-Auxois et le CH de la Haute Côte-d'Or s'organisent pour faire face à la seconde vague de Covid-19

CONTEXTE

*La situation épidémiologique s'aggrave considérablement dans la région: le taux d'incidence poursuit sa hausse y compris chez les personnes de plus de 65 ans. Les établissements de santé sont donc d'ores et déjà confrontés à une **augmentation importante du nombre de patients dans les services de médecine** comme de réanimation. Cette augmentation est mécaniquement appelée à s'accroître encore dans les 15 jours qui viennent, en attendant l'effet espéré du confinement. Aujourd'hui, **27 patients sont hospitalisés pour cause de COVID-19** dans les établissements du nord de la Côte-d'Or (12 au CH de Semur-en-Auxois, 7 à l'hôpital de Châtillon-sur-Seine et 8 à l'hôpital de Montbard). Ce chiffre est en augmentation par rapport à la semaine précédente.*

Suite aux récentes annonces gouvernementales, à la mise en place d'un second confinement, vu le contexte épidémiologique du département et à la demande de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté, le centre hospitalier de Semur en Auxois et le centre hospitalier de la Haute Côte d'Or ont activé leur plan blanc. Dans le contexte actuel, ce plan d'urgence s'adapte en continu et prévoit les actions suivantes :

- La mise en place d'une cellule de crise commune aux deux établissements et de points pluri-hebdomadaires permettant d'adapter la capacité d'accueil des établissements en fonction de l'afflux de patients.
- La déprogrammation des activités de soins médicales et chirurgicales, à l'exception des prises en charge urgentes et de celles dont la déprogrammation exposerait les patients concernés à une perte de chance.
- Le maintien des consultations externes, ainsi que les activités d'imagerie avec le respect des gestes barrière. Des consultations en télé-médecine, notamment pour les patients déjà suivis, sont privilégiées.
- En psychiatrie, les consultations en télé-médecine sont aussi proposées. Les venues non urgentes de patient sont limitées au maximum. Les consultations infirmières, psychologiques et psychiatriques sont prioritaires par téléphone ou par visio-consultations, que les patients soient adultes, adolescents ou enfants. Le suivi à domicile est renforcé. Les Centres Médico-Psychologiques adultes et enfants, ainsi que leurs antennes restent ouverts et joignables du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Secrétariat de psychiatrie adulte et addictologie : 03 80 89 64 72

Secrétariat de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent : 03 80 89 64 78

Pour les hôpitaux de jour : les prises en charge de groupe ont été suspendues. Quand le suivi à domicile ou téléphonique n'est pas possible ou suffisant, seules les prises en charge individuelles sont maintenues.

- L'adaptation du circuit des patients et la mise en place d'unités spécifiques pour la prise en charge des patients atteints de la COVID-19.

- Au CH de Semur-en-Auxois :

Les hospitalisations pour COVID sont organisées au quatrième étage, en Médecine 1.

Au sein des Urgences, la zone d'accueil spécifique des patients COVID est implantée dans les locaux de l'Unité d'Hospitalisation de Courte Durée (UHCD), les urgences non COVID continuant naturellement à être prises en charge au sein des urgences. En conséquence, les patients présentant des symptômes de COVID-19 ou suspectés d'être atteints ne doivent pas entrer au sein des Urgences de l'établissement. Ils doivent suivre le fléchage spécifique qui leur permet de rejoindre l'accueil Urgences COVID. 4 lits de soins intensifs COVID sont par ailleurs mis en œuvre.

- À l'hôpital de Montbard, l'unité de médecine gériatrique devient une unité COVID.
- À l'hôpital de Châtillon-sur-Seine, le service de Médecine B devient également une unité COVID.

- Les visites sont suspendues dans l'ensemble des services de médecine, chirurgie, psychiatrie et Soins de suite et réadaptation, dans tous les établissements. À la maternité du CH de Semur-en-Auxois, toutefois, le second parent est autorisé à accompagner la parturiente pendant toute la durée du travail et à lui rendre visite une fois par jour, entre 14h00 et 18h00.
- L'organisation de coopérations entre établissements de santé afin de répartir les tensions. À ce titre, les hôpitaux de Semur-en-Auxois, Montbard et Châtillon-sur-Seine viennent par exemple d'accueillir une dizaine de patients initialement hospitalisés au CH de Mâcon.
- L'extension des horaires du LABO TEST COVID implanté à l'entrée du CH de Semur-en-Auxois, le dépistage systématique des patients par RT-PCR avant toute hospitalisation ainsi que la mise en place de questionnaires portant sur les symptômes COVID pour orienter au mieux les patients qui se rendent à l'hôpital dans le cadre d'une consultation ou d'une hospitalisation. Le laboratoire du centre hospitalier de Semur en Auxois peut actuellement réaliser jusqu'à 300 tests RT-PCR par jour, non seulement pour les patients hospitalisés, mais pour l'ensemble du public.

Rappel des horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi : de 9h30 à 17h00

- Le samedi : de 8h30 à 15h00

- Horaire dédié au prélèvement des moins de 15 ans : du lundi au vendredi de 15h30 à 16h30

Des prélèvements sont aussi réalisés au sein de la structure des urgences de l'hôpital de Châtillon sur Seine. Le rendu des résultats est actuellement assuré entre 24 et 48 heures. Il s'effectue uniquement par mail. Seuls les résultats positifs donneront lieu à un appel du laboratoire.

- L'organisation de coopérations entre établissements de santé afin de répartir les tensions. Les hôpitaux du Nord Cote d'or participent pleinement à la solidarité régionale entre les structures hospitalières. Ainsi, depuis la semaine dernière, 11 patients transférés depuis le Centre Hospitalier de Mâcon ont été admis : 7 au Centre Hospitalier de Semur-en-Auxois, 2 à l'hôpital de Châtillon-sur-Seine, et 2 à l'hôpital de Montbard.
- La mise en place d'un appel pour renforcer les effectifs en médecins, infirmiers et aides-soignants.

Les établissements hospitaliers du nord Côte-d'Or se joignent aux ordres professionnels pour rappeler l'importance de la continuité des soins, notamment pour les patients atteints de maladies chroniques ou dont l'état de santé nécessite un suivi régulier. Tirant les enseignements du premier confinement pendant lequel il a été constaté que les patients ne consultaient pratiquement plus leurs praticiens pour les autres motifs de recours aux soins, il convient à présent d'éviter les retards de diagnostic et de prise en charge. La consultation, les examens et soins médicaux font partie des motifs de sorties autorisées. Aussi, il est rappelé la possibilité pour chacun, après s'être muni de son attestation de déplacement dérogatoire, de pouvoir se déplacer pour les consultations et soins ne pouvant être assurés à distance.

Pour contribuer à l'application des gestes barrières, et parce que le virus se transmet surtout dans le cadre de la sphère privée, le CH de Semur-en-Auxois, le CH de la Haute Côte-d'Or ainsi que les EHPAD de Moutiers Saint Jean et de Laignes ont également offert une boîte de masques chirurgicaux à usage personnel à chacun des professionnels travaillant au sein de leur établissement.

La réussite des mesures mises en place suppose que chacun en soit acteur en respectant les règles du confinement et les gestes barrières, dans la vie quotidienne, au travail, dans les magasins ou encore à la sortie des écoles. C'est la meilleure manière de venir en aide aux soignants qui sont engagés à nouveau dans un combat difficile contre l'épidémie.